

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 15 Décembre 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Tracage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédent la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

53498803 – CHAMPIGNY CF 2 / BOISSY UJ 1 Futsal D1 du 06/12/2025

Réception de la FMI, rencontre non disputée absence de l'équipe visiteuse.

La commission enregistre le 2^{ème} Forfait de l'équipe de BOISSY UJ 1.

53498813 – CHAMPIGNY CF 2 / FC VERS L'AVANT VITRY 1 Futsal D1 du 20/12/2025

Courriels en date des 14 et 15/12/25 de CHAMPIGNY CF 2 demandant un décalage de l'horaire du coup d'envoi de la rencontre de 15h à 16h.

La commission décide coup d'envoi à 16h car seulement 1 h de décalage. Prévenir l'équipe adverse

53498812 – SAINT MAURICE AJ 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/12/2025

Demande de modification via FOOTCLUB en date du 15 décembre demandant l'inversion de la rencontre. Accord du club de B2M Futsal. *La commission note que la rencontre aura lieu au Gymnase des Bords de Marne à 16h45.*

53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 D1 du 14/12/2025

Courriel en date du 14/12/2025 de l'arbitre officiel de la rencontre notifiant l'absence des deux équipes.

Courriels en date du 12/12/2025 de ST MAURICE AJ demandant d'avancer le coup d'envoi de la rencontre à 16h00. Refus de l'équipe de RUNGIS US 1.

La commission signale une erreur administrative pour l'arbitre, la rencontre ayant été reportée à une date ultérieure. Compte tenu des éléments, la commission reporte la rencontre à une date ultérieure à définir en fonction des éléments que doit fournir l'équipe de SAINT MAURICE AJ 1, gymnase, date et horaire pour la réunion du 05/01/2026.

53498816 - RUNGIS US / VSG FUTSAL Futsal D1 du 19/12/25

Courrier du club de RUNGIS US du 17/12/25 et de la Ville de RUNGIS – Terrain indisponible.

Courrier de VSG Futsal du 17/12/25, nous informant de la possibilité de les recevoir.

La Commission inverse la rencontre. Avis aux clubs

MATCHES REMIS

54778508 – VENOM FUTSAL 1 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 10/10/2025 reporté au 12/12/2025

54778518 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D2-B du 09/12/2025 remis au 16/12/25

54778516 – GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 20/12/2025

54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 20/01/2026

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le tirage du premier tour de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal a été effectué par Monsieur Denis TURCK, Président du District du Val de Marne de football, qui se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026. sur le terrain du 1er nommé.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

MATCH 1 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 17/01/2026

MATCH 2 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 14/01/2026

MATCH 3 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / B2M FUTSAL 2 du 17/01/2026

MATCH 4 : BOISSY UJ 1 / MAISON ALFORT FC 1 du 17/01/2026

MATCH 5 : CHAMPIGNY CF 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 du 17/01/2026

MATCH 6 : VITRY CA 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/01/2026

MATCH 7 : VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 17/01/2026

MATCH 8 : RUNGIS US 1 / CITOYEN DU MONDE 1 du 16/01/2026

MATCH 9 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 17/01/2026

MATCH 10 : VITRY ASC 3 / CRETEIL FUTSAL US 1 16/01/2026

MATCH 11 : VERS L'AVANT FC 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 17/01/2026

MATCH 12 : FRESNES FUTSAL 94 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 15/01/2026

MATCH 13 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026

MATCH 14 : SAINT MAURICE AJ 1 / GENTILLY AC 1 18/01/2026

MATCH 15 : GENTILLY AC 2 / VENON FUTSAL 1 17/01/2026

MATCH 16 : KB FUTSAL 2 / EXEMPT 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2ème Appel de Feuille de Match

N°54778411 : C'NOUES 2 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 Futsal D2-A du 23/11/2025

Absence de la feuille de match après deux appels, la commission déclare match perdu au Club recevant (-1 point, 0 but) et maintien du résultat acquis sur le terrain pour l'équipe visiteuse.